

Dossier n° : 2317

Annexe 26



Wallonie

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

(1) Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

(1) Le demandeur est **Monsieur et Madame TOMBU et STERKEN, domiciliés Rue Emile Muselle 18 à 4257 Berloz.**

Le terrain concerné est situé Rue Emile Muselle 18 à 4257 Berloz et est cadastré BERLOZ 1 DIV/BERLOZ/ section A n° 46L.

(2) Le projet consiste en « Modification de l'aspect architectural d'un bâtiment » et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40-1.§1.7° du CoDT« les demande de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 » - Modification du domaine public – empiètement de l'isolant et du crépi de la façade avant et du pignon gauche (angle) en trottoir.

(1) L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article ~~—D.IV.40—~~ R.IV.40-1. ~~—D.VIII.13—~~ du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ,

- • les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, ainsi que le mercredi de 13h30 à 16h00 - se présenter à l'accueil
- le mardi, de 17h00 à 20h00, sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Jocelyne FAUCHET (tél. : 019/33.99.86, courriel : jocelyne.fauchet@berloz.be)

L'enquête publique est ouverte le mercredi 16 août 2023 et clôturée le jeudi 14 septembre 2023.

Les réclamations et observations écrites peuvent être

- envoyées :
 - par courrier ordinaire, daté et signé à peine de nullité, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz
 - par télécopie, datée et signée à peine de nullité, au numéro : 019/33.99.87
 - par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse suivante : commune@berloz.be
- remises à l'accueil de la maison communale contre récépissé.

L'enveloppe (la télécopie ou le courrier électronique) portera la mention « Enquête publique TOMBU-STERKEN ».

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées ou remises avant la clôture de l'enquête, ou le jour de la séance de clôture de l'enquête au plus tard.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mme Jocelyne FAUCHET, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz, le jeudi **14 septembre 2023 de 16h00 à 16h30.**

(1) ~~Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme – le conseiller en environnement –~~ la personne chargée(e) de donner des explications sur le projet est Mme Jocelyne FAUCHET dont le bureau se trouve rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

(1) Biffer la ou les mentions inutiles

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.